



DOSSIER POUR INSCRIPTION SCOLAIRE NOUVEAUX HABITANTS

Madame, Monsieur,

Les inscriptions scolaires se font par correspondance.

Nous demandons aux familles de déposer dans une enveloppe au nom du service scolaire les documents suivants :

- **coordonnées de la mère** : numéro de téléphone, adresse mail, profession
- **coordonnées du père** : numéro de téléphone, adresse mail, profession
- copie du livret de famille (toutes les pages remplies) ou de l'acte de naissance de l'enfant
- copie des pages vaccination du carnet de santé de l'enfant
- justificatif de domicile (facture EDF, acte d'achat, promesse de vente...)
- pour les nouvelles familles uniquement : avis d'imposition 2021 (sur revenus 2020) de chaque membre du foyer

Documents supplémentaires pour les parents séparés :

- le jugement de séparation notifiant la garde de l'enfant
- en l'absence de jugement : une copie de la pièce d'identité du parent chez qui l'enfant ne réside pas + une attestation sur l'honneur de ce parent, certifiant qu'il donne son accord pour que son enfant aille dans l'école dépendant du domicile du parent résidant à Vert-Saint-Denis

concernant les revenus :

Les revenus pris en compte sont ceux du foyer.

Ainsi, le parent séparé vivant à Vert-Saint-Denis et à nouveau en couple doit également fournir les coordonnées ainsi que l'avis d'imposition du nouveau conjoint (beau-parent de l'enfant)

Le dossier ne sera pris en compte qu'après réception de l'intégralité de ces documents.

Par la suite, le service scolaire vous renverra la fiche d'inscription et vos identifiants *Espace Citoyens* par retour de mail et il vous appartiendra de contacter le groupe scolaire correspondant pour procéder à l'admission pédagogique.

Si vous avez besoin de plus de renseignements, merci d'écrire à scolaire@vert-saint-denis.fr ou de téléphoner au 01 64 10 59 16